

diplôme de métiers d'art

DMA céramique artisanale

Objectifs

La formation conduisant au Diplôme des Métiers d'Art option Céramique artisanale (niveau III) est une formation en deux ans qui a pour but de former des concepteurs-réalisateurs à même de créer et de gérer des activités de travailleurs indépendants, de s'intégrer à une entreprise ou de diriger un atelier de céramique.

La première année est une année de découverte du domaine céramique. Apprentissage des techniques et des savoir-faire : façonnage de la terre et du plâtre, travail des surfaces, des engobes, des émaux, cuissons (électrique, gaz, bois, raku). Expérimentations avec le matériau terre, recherches plastiques, créativité. Un stage chez un céramiste professionnel complète et enrichit cette première partie de la formation. Dès la première année le travail en atelier est relayé par toutes les autres disciplines. Cette collaboration permet de poser les bases d'une véritable culture céramique traditionnelle et contemporaine et de mettre en place une synergie qui dynamise tout le parcours de l'étudiant.

En seconde année, le projet de diplôme est élaboré à partir d'un thème proposé par chaque étudiant. En fin de cursus, il présente sa démarche et l'ensemble de ses productions mis en espace à un jury composé de professionnels et d'enseignants.

Grâce à un réseau de professionnels du secteur, la section offre aussi des opportunités de rencontres, conférences, interventions et partenariats avec des professionnels de premier plan (Claude Champy, Arlette et Marc Simon, Elisabeth Le Rétif, Setsuko Nagasawa, Alain Gaudebert, Philippe Godderidge) et s'expose régulièrement (Geneviève Lethu, Galerie Terres d'Aligre, Saint Leu Art Expo, Institut National des Métiers d'Art, Journées Européennes des Métiers d'Art, Association la céramique à Prevelles-Tuffé).

Enseignements et horaires

Total hebdomadaire de 33 heures. Les horaires de 1^e et 2^e années sont séparés par une «/»

Enseignement général : 7 h

- français : 2h
- langue vivante : 1h
- sciences appliquées 2h/3h
- gestion et législation : 2h/1h

Enseignement artistique : 10 h

- expression plastique : 4h
- arts, techniques et civilisations : 2h
- composition d'art appliqué aux domaines : 4h

Enseignement professionnel : 16h

- atelier de création et de réalisation : 16h

Recrutement

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau IV des arts appliqués (bac STD2A, BT, bac pro du domaine, etc.) ou avoir suivi l'année de mise à niveau en arts appliqués (MÀNAA).

Il doit s'inscrire sur le site national *admission-postbac* et envoyer son dossier dans les délais fixés par le ministère.

Une commission de professeurs classe les candidats après examen de leur dossier scolaire et entretien d'admission pour ceux dont le dossier a été retenu. Le candidat reçoit une proposition d'admission sur le site *admission-postbac*.

Capacité d'accueil : 10 places

Débouchés

Le diplômé crée et gère une activité de travailleur indépendant, il s'intègre à une équipe de réalisation ou anime et gère un atelier de céramique dans le cadre d'un centre de formation ou de loisirs.

Poursuite d'études

Le DMA est essentiellement un diplôme d'insertion dans la vie professionnelle. Il permet également une entrée dans certaines écoles d'art ou universités en France ou à l'étranger, en licence professionnelle et en DSAA.